

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués

sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.

MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,

ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD -excusés-

MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 30 /2001

OBJET : MODIFICATION DE DUREE DE POSTE D'AGENT CONTRACTUEL

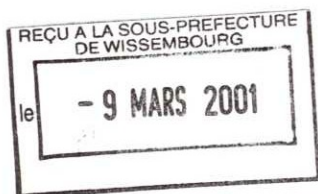
Par délibération du 12 février 2001, le Bureau avait décidé de créer un poste d'agent contractuel de 10/39^e pour assurer le remplacement de Mlle Véronique SCHILT en congé de maternité.

La personne retenue pouvant également assurer la mise en place de centres de loisirs « petite enfance », il est proposé de porter la durée hebdomadaire à 15/39^e.

- VU la délibération du Bureau du 12 février 2001

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

. décide de porter la durée hebdomadaire du poste créé par délibération du 12 février 2001 pour le remplacement de Mlle Véronique SCHILT à 15/39^e.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 mars 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL